

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°036-2018/AN

**PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DU
STATUT DE L'ORGANISATION POUR LE
DEVELOPPEMENT DE LA FEMME DANS LES ETATS
MEMBRES DE L'ORGANISATION DE LA COOPERATION
ISLAMIQUE (OCI), ADOPTE EN MAI 2010 A
DOUCHANBE, AU TADJIKISTAN**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 25 octobre 2018

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier le Statut de l'organisation pour le développement de la femme dans les Etats membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), adopté en mai 2010 à Douchanbé, au Tadjikistan.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou le 25 octobre 2018

 Le Président

Alassane Bala SAKANDE

Le Secrétaire de Séance



Fonyama Elise ILBOUDO/THIOMBIANO